



47 rue des Acacias
72 000 Le Mans

Le Mans métropole - M le vice-président à la voirie
Syner'gie - M le directeur délégué
Copie : M le conseiller communautaire délégué au plan vélo
Les membres de Cyclamaine

Le Mans, le 7 février 2023

Objet : continuité cyclable lors des travaux du réseau de chaleur

Mesdames, Messieurs,

Nous avons pris connaissance par la presse du planning des travaux d'extension du réseau de chaleur avenue Bollée.

Nous avons aussi constaté à l'occasion de la première phase de ces travaux, et plusieurs de nos membres nous ont signalé, à quel point emprunter à vélo une unique voie chargée d'un trafic motorisé aussi intense est hostile, dangereux, et pour ces raisons inenvisageable pour la plupart des personnes.

Le tronçon concerné jusqu'ici par les travaux n'était équipé d'aucun aménagement cyclable. Au contraire, les prochains tronçons en comportent tous, sous diverses formes. Ils permettent à un nombre croissant de personnes de se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture. Interrompre la continuité cyclable sur cet axe pendant plusieurs mois sans alternative sûre forcerait ces personnes à reprendre la voiture pour se déplacer, aggravant ainsi les bouchons.

Maintenir une solution pour circuler à vélo est donc une nécessité pour minimiser l'impact du chantier, en plus d'un besoin absolu en termes de sécurité des personnes.

Étant donné l'urgence du calendrier, nous sollicitons un rendez-vous tripartite Le Mans métropole / Syner'gie / Cyclamaine dès que possible pour évoquer les moyens que vous avez certainement déjà prévus de maintenir un itinéraire cyclable, tronçon par tronçon, pendant chaque phase de ce chantier dont nous mesurons bien la complexité.

Merci de l'attention que vous porterez à cette alerte.

Avec nos salutations distinguées,

Le conseil d'administration de Cyclamaine